



VERS LE BAC 2021

Présentation aux élèves de première
générale et technologique :
**les épreuves communes de
contrôle continu en voie
technologique**

DECEMBRE 2019

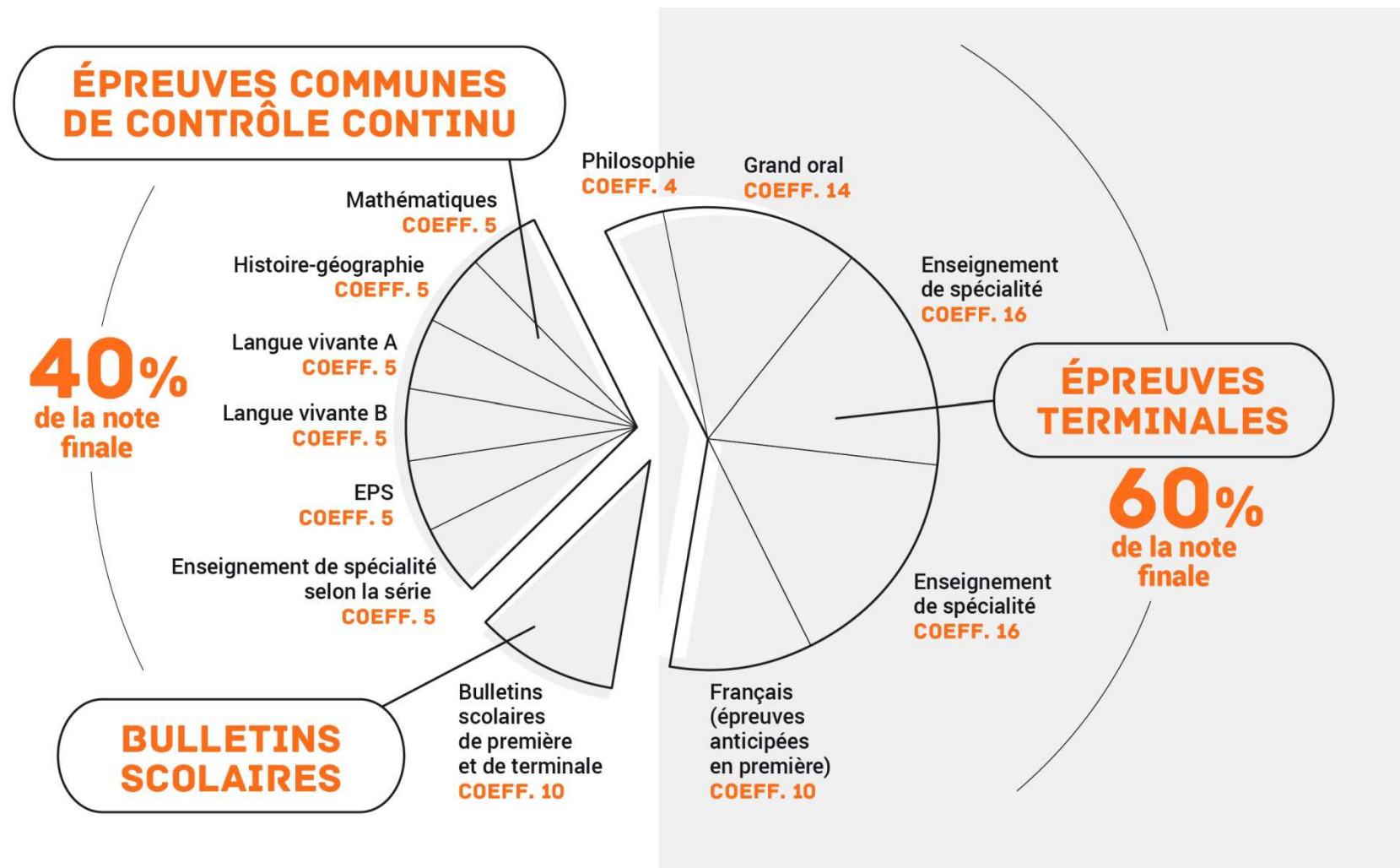


**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

BAC 2021 : LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Le nouveau baccalauréat comprend une part de contrôle continu pour valoriser un travail régulier tout au long de l'année de première et de l'année de terminale.
 - Le contrôle continu reflète mieux le travail régulier de l'élève. Il tient compte de sa progression et permet à l'élève de cumuler ses acquis pour l'obtention du baccalauréat.
 - Les épreuves engendrent **moins de stress** car l'effort de révision est mieux réparti, évitant le bachotage en fin de terminale. Elles s'inscrivent dans le cours normal de la scolarité.
 - Les épreuves de contrôle continu permettent aux élèves d'identifier leurs points forts et leurs lacunes et de **progresser** dans leurs apprentissages.

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC - VOIE TECHNOLOGIQUE



CALENDRIER DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU – VOIE TECHNOLOGIQUE

Première			Terminale		
1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
	Histoire-géographie				
	LVA / LVB				
	Mathématiques				
	Enseignement de spécialité suivi en 1 ^{re} uniquement		EPS	→ Tout au long de l'année	

- Durée des épreuves : **2 H***
- Dates fixées par l'établissement
- Sujets choisis par l'établissement dans la banque nationale de sujets

*Sauf : LVA/LVB : au 2^e trimestre de 1^{re}, épreuve écrite d'1 h ; au 3^e trimestre de 1^{re}, épreuve écrite d'1 h 30 ; au 3^e trimestre de 1^{re}, une épreuve écrite de 2 h et 10 min d'épreuve orale.

Spécialité innovation technologique (STIDD) : oral de 20 min.
Spécialité sciences de gestion et numérique (STMG) : oral de 20 min.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SUIVI UNIQUEMENT EN PREMIÈRE

■ Voie technologique

Les enseignements de spécialité faisant l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu sont les suivants, selon les séries :

STHR : Enseignement scientifique alimentation - environnement

ORGANISATION DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- En décembre, l'élève de 1^{re} valide son inscription au baccalauréat selon des modalités précisées par le chef d'établissement et choisit les langues qu'il passera en LVA et LVB. (langues préalablement choisies via l'ETLV)
- Pour chaque épreuve de contrôle continu, l'élève reçoit une convocation au moins 8 jours avant la date de l'épreuve
 - En cas d'absence pour raison de force majeure, une épreuve de remplacement sera organisée par l'établissement.
 - Par contre, en cas d'absence sans justificatif ou hors cause de force majeure, une note de zéro sera attribuée pour l'épreuve.
- Les élèves passent les épreuves communes de contrôle continu, soit dans leur lycée, soit dans un établissement proche si leur organisation est mutualisée entre établissements.

LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Les épreuves communes de contrôle continu portent sur :
 - **les enseignements communs** : mathématiques, histoire-géographie, LVA et B, enseignement scientifique alimentation - environnement
- **3 séries d'épreuves communes de contrôle continu** sont prévues
 - 2 en classe de 1^{re} ;
 - 1 en Terminale.
- Chaque série d'épreuves porte sur la partie du programme qui a été précédemment étudiée.
- Les épreuves de contrôle continu durent **deux heures**, sauf pour les langues vivantes A et B - **L'EPS est évalué tout au long de l'année de Terminale.**
- La note pour chaque enseignement est la moyenne des notes obtenues aux épreuves. Tous les enseignements bénéficient du même **coefficient (5)**.
- Lorsque l'absence à une épreuve ponctuelle n'est pas justifiée par une cause de force majeure (ou lorsqu'aucun justificatif n'est produit), la note zéro est attribuée au candidat pour l'épreuve non subie.

DES SUJETS ISSUS D'UNE BANQUE NATIONALE DE SUJETS

- Les sujets sont choisis dans une banque nationale de sujets par le chef d'établissement sur proposition des professeurs
- La banque nationale des sujets garantit l'égalité de traitement des candidats.
 - Elle rassemble des sujets de niveau équivalent sur les différentes parties des programmes.
 - Les sujets tiennent compte des progressions pédagogiques des programmes d'enseignement de 1^{re} et de Tle.
 - Ces sujets ont été élaborés par des inspecteurs et des professeurs
- La BNS est ouverte depuis le 9 décembre et d'accès public.

ORGANISATION DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Les copies sont ensuite numérisées et anonymisées
- Les copies seront corrigées par d'autres professeurs au sein de l'établissement ou au sein d'un autre établissement de l'académie suivant un barème de correction. **Aucun professeur ne corrigera les copies de ses élèves**
- Une commission d'harmonisation des notes se tiendra dans chaque académie à l'issue de chaque série d'épreuves de contrôle continu pour préserver le respect du principe d'égalité entre les candidats, quels que soient leur établissement, leur correcteur ou leur sujet

APRÈS LES ÉPREUVES : CONSULTER SES COPIES

- Après chaque série d'épreuves communes de contrôle continu, l'élève peut consulter ses notes et ses copies annotées sur une plateforme dédiée.
 - L'élève a connaissance de ses notes au fur et à mesure : elles lui permettent de prendre conscience de ses points forts et peuvent l'aider dans sa progression.
 - Les annotations des correcteurs lui permettent de comprendre, pour chaque exercice, ce qui a été réussi et ce qui doit encore être travaillé.
 - Les professeurs accompagnent les élèves pour progresser d'une épreuve à l'autre.

LIVRET SCOLAIRE ET CONTRÔLE CONTINU

- Le contrôle continu combine deux modalités d'évaluation :
 - **les notes des livrets scolaires à hauteur de 10% de la note finale**
 - et les épreuves communes de contrôle continu à hauteur de 30 %
- Les notes des livrets scolaires portent sur l'ensemble des matières étudiées en 1^{re} et en Tle, y compris les enseignements optionnels.

EPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU : E3C : NATURE DES ÉPREUVES

Fin du premier semestre : semaine du 3 au 7 février

Histoire géographie : 2h

1re partie : questions

- partie est composée de questions qui évaluent la maîtrise des « questions obligatoires (A) » du programme en histoire et en géographie. Cette partie évalue la capacité des candidats à :

2e partie : analyse de document(s)

- Cette partie consiste en l'analyse d'un ou deux document(s) relatif(s) à chacun des deux « sujets d'étude au choix (B) » d'un thème du programme d'histoire ou de géographie. Le candidat choisit un des deux exercices proposés. L'analyse de document(s) est conduite en répondant à des questions.

Chaque partie est notée sur 10. La note finale est la somme des notes attribuées à chaque partie.

LVA-LVB (2 fois 1h00)

Compréhension de l'oral - Expression écrite

- Niveaux visés : B1 pour la langue A ; A2-B1 pour la langue B

DEUXIÈME SEMESTRE DE LA CLASSE DE PREMIÈRE : FIN MAI 2019

Histoire géographie : 2h

1re partie : questions

2e partie : analyse de document(s)

LVA-LVB (2 fois 1h30)

Compréhension écrite : un ou deux textes, rendre compte en langue cible de manière libre ou guidée (2300-4000 signes)

Expression écrite : sujet à traiter en langue cible qui se fonde sur une ou deux questions en lien avec le document

Enseignement scientifique (2h)

Deux exercices sur l'ensemble du programme : maîtrise des connaissances et exploitation de documents

MATHÉMATIQUES

Structure

Durée de chaque épreuve : 2 heures (20 minutes pour la première partie)

Les épreuves communes de contrôle continu pour l'enseignement de mathématiques dans la voie technologique sont écrites. Elles peuvent nécessiter, le cas échéant, l'accès à un ordinateur disposant d'un tableur et d'un environnement de programmation en Python.

Elles sont composées de deux parties :

- la première partie consiste en un test de maîtrise des automatismes figurant au programme. Il est composé de questions « flash » indépendantes et à réponses rapides, le cas échéant sous forme de QCM. Les feuilles-réponses sont ramassées sitôt le test terminé. Le test peut nécessiter selon les sujets un dispositif de visualisation collective (diaporama) et un environnement informatique individuel (questionnaire entièrement dématérialisé) ;
- la seconde partie est composée de trois exercices indépendants les uns des autres. Ils abordent des domaines divers du programme de mathématiques. Certains exercices peuvent requérir l'usage d'un outil numérique (tableur ou environnement de programmation en Python).

La calculatrice est interdite pour la première partie de l'épreuve.

Pour la seconde partie, chaque sujet précise si l'usage de la calculatrice, dans les conditions précisées par les textes en vigueur, est autorisé.

L'ÉPREUVE ANTICIPÉE DE FRANÇAIS

L'écrit et l'oral des épreuves anticipées de français portent sur le programme de la classe de première défini par l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019 et sur le programme d'œuvres, renouvelé par moitié tous les ans.

■ Épreuve écrite

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

Le sujet offre le choix entre deux types de travaux d'écriture, liés aux objets d'étude du programme.

un commentaire ou une contraction de texte suivie d'un essai

Cette production écrite est notée sur 20 : la contraction de texte sur 10 et l'essai sur 10.

■ Épreuve orale

Durée : 20 minutes

Préparation : 30 minutes

Coefficient : 5

Première partie de l'épreuve orale : exposé sur un des textes du descriptif

Durée : 12 minutes

Seconde partie de l'épreuve : présentation de l'œuvre choisie par le candidat parmi celles qui ont été étudiées en classe ou proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires, et entretien avec l'examineur.

Durée : 8 minutes

La première partie de l'épreuve orale est notée sur 12 points, la seconde sur 8 points.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION